

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 4 avril 2023, s'est réuni à 18h, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, QUEMENEUR Erika, VOGEL Jean-Pierre.

Absentes et excusées : VAN DER GIJP Magdalena donne son pouvoir à Annick JACQUET,

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du jour :

- 1- Délibération pour la mise en place du RIFSEEP
- 2- Validation des statuts de l'ATD 24
- 3- Vote du compte administratif 2022
- 4- Vote du compte de gestion 2022
- 5- Vote de l'affectation du résultat 2022
- 6- Vote du taux de la fiscalité locale et du taux de la taxe d'habitation résidence secondaire 2023
- 7- Vote du budget primitif 2023
- 8- Affaires diverses

Validation du précédent CR de Conseil Municipal du 8 février 2023

Deux demandes d'ajout à l'OJ :

- Autorisation de demande de subventions : Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à demander des subventions pour les travaux de voirie, les travaux du hangar municipal et du cimetière.
- Obligation de classement de nos archives : Nous avons un travail de classement et numérisation de nos archives à effectuer obligatoirement. Les devis pour cette mission avoisinent les 15000€. Le Maire propose de salarier notre ancienne secrétaire de mairie, Christelle PROVOST, pour effectuer cette mission, une journée par semaine (6h) mettant à profit sa connaissance de la commune durant ses longues années de travail pour la commune. Sur les bases de son ancienne rémunération, sur 6 mois, le coût de cette solution serait moitié moindre. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à procéder à ce recrutement.

1- Délibération pour la mise en place du RIFSEEP

Comme présenté lors du précédent conseil, le maire avait expliqué que le système des primes de nos salariés doit être remis à jour depuis plusieurs mois. Ce système est cadré par la loi, divisé en 2 parties IFSE (prime mensuelle) et CIA (prime annuelle d'encouragement à la suite de l'entretien individuel). Les montants sont fonction de l'échelon des salariés (Groupe C1 et C2), sur la base d'une enveloppe définie par la loi et d'un taux établi en fonction des missions remplies. Les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence. Ces primes tiennent compte de l'absentéisme. Le budget 2023 tiendra compte de ces montants à prévoir.

Le Conseil Municipal dans son ensemble délibère favorablement.

2- Validation des statuts de l'ATD 24

Le Conseil prend connaissance des statuts et valide les services fournis par l'ATD24.

3- Vote du compte administratif 2022

Le Maire présente le compte administratif 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes de l'exercice 2022	392 172.96
- Dépenses de l'exercice 2022	302 106.03
	=====

Résultat de fonctionnement excédentaire	90 066.93	+ 90 066.93
--	------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes de l'exercice 2022	272 630.07
- Dépenses de l'exercice 2022	67 307.00
	=====

Résultat excédentaire d'investissement	+ 205 323.07	+ 205 323.07
---	---------------------	---------------------

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Résultat global 2022	+ 295 390.00
-----------------------------	---------------------

RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

- Dépenses	165 921.20
- Recettes	3786.00
	=====

R.A.R déficitaire 2021	- 162 135.20
-------------------------------	---------------------

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

- Excédent antérieur (2021) reporté en fonctionnement en 2022	+ 83 960.88
- Déficit antérieur (2021) reporté en investissement en 2022	- 106 591.80
- Résultat excédentaire de l'exercice 2022	+ 295 390.00
- Restes à réaliser déficitaires reportés	- 162 135.20

Résultat cumulé 2022	=	+ 110 623.88
-----------------------------	----------	---------------------

Le Maire sort de la salle de Conseil et Bernard Laborie préside le vote du compte administratif.
Le Conseil Municipal vote le CA à l'unanimité avec un résultat excédentaire de 110 623,88 €

4 Vote du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion à l'unanimité.

5 Vote de l'affectation du résultat 2022

L'excédent d'exercice 2022 d'un montant de 110 623.88 € sera reportée en excédent de fonctionnement sur le budget 2023.
Le Conseil Municipal vote l'affectation du CA à l'unanimité.

6 Vote du taux de la fiscalité locale et du taux de la taxe d'habitation résidence secondaire 2023

L'Etat nous incite à établir une taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La loi nous autorise à taxer jusqu'à 48%. Pour la taxe d'habitation, qui a été supprimée, nous taxions à 9.1%. Le Maire propose de taxer les résidences secondaires sur le même taux.

Les taux de taxe foncière restent inchangés :

- TFB : 37.81%
- TFNB : 61.21%

7- Vote du budget primitif 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
OO2	résultat reporté		OO2	résultat reporté	110 623,88
O11	charges à caractère général	177 573,88	O13	atténuations de charges	0,00
O12	charges de personnel	112 300,00	70	redevance domaine public	5 300,00
014	Atténuations de produits	12 289,00	73	Impôts et taxes	180 118,00
65	charges de gestion courante	40 000,00	74	Dotations - DGF ,,,	153 221,00
66	charges financières	2 500,00	75	loyers	57 000,00
67	charges exceptionnelles	600,00	76	Produits financiers	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
	TOTAL OP REELLES	345 262,88		TOTAL OP REELLES	506 262,88
023	Autofinancement	161 000,00	042	Op ordre de transfert entre sections	
042	Op ordre de transfert entre sections			722 Txv en régie	
	668 Indemnités de renégociation K			777 Subv d'invest transférées	
	68 Amortissements			79 Transfert de charges	
043	Op ordre en fonctionnement		043	Op ordre en fonctionnement	
	TOTAL OP D'ORDRE	161 000,00		TOTAL OP D'ORDRE	0,00
	TOTAL DEPENSES	506 262,88		TOTAL RECETTES	506 262,88
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	Reprise des résultats 2022				
OO1	résultat reporté		OO1	résultat reporté	98 731,27
RAR			RAR		
Dép	restes à réaliser	165 921,20	Rec.	restes à réaliser	3 786,00
		0,00	1068	Excédent affecté	63 403,93
	TOTAL reprise des résultats	165 921,20		TOTAL reprise des résultats	165 921,20
	Opération financières :				
1641	Capital emprunts	12 100,00	10222	FC TVA	8 400,00
	Opérations nouvelles				
	Voirie 2023	40 000,00			0,00
	Cimetière : création JS et ossuaire	13 500,00			0,00
	Acquisition matériel équipement	5 000,00			
	Création d'une cheminée	2 500,00			
	Poteau incendie	5 000,00			
	Réhabilitation-extension mairie	91 300,00			
	TOTAL OP REELLES	169 400,00		TOTAL OP REELLES	8 400,00
	Opération d'ordre :		024	vente biens	
			021	Autofinancement	161 000,00
40	Op ordre de transfert entre sections	0,00	O40	Op ordre de transfert entre sections	0,00
O41	Opérations patrimoniales	0,00	41	Op ordre de transfert entre sections	0,00

	TOTAL OP D'ORDRE	0,00		TOTAL OP D'ORDRE	161 000,00
	op ordre + op réelle	169 400,00		op ordre + op réelle	169 400,00
	TOTAL DEPENSES	335 321,20		TOTAL RECETTES	335 321,20

Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité.

8- Affaires diverses

Revue des travaux de voirie à prévoir (examen des devis) : Les Bessades, Carrefour du Mercier, Route du Cimetière, Route de Boussac et Route du Puit Chétif, soit notre enveloppe annuelle habituelle autour de 55 000€ incluant les restes à réaliser de l'an dernier.

Association d'Excideuil de VTT sollicite une subvention. Le Maire propose de leur demander d'organiser un évènement sur la commune que nous subventionnerons à hauteur de ce que nous faisons pour les autres associations qui proposent des activités sur le territoire.

Nous allons procéder au classement pour un coût modique de nos gîtes par le CDT24 pour bénéficier d'une meilleure visibilité.

Point des travaux en cours : la cuve du verger de l'avenir est enterrée et les gouttières reliées. Le hangar va prochainement être fermé pour pouvoir stocker le matériel touristique.

Après vérification auprès de la préfecture, la réfection de route par l'entreprise Coulas et sa cession à la mairie fera l'objet d'un acte administratif ou notarié pour officialiser les décisions prises lors de la délibération d'extension de 2016.

Rencontre avec Laure BOUTEAUD, chargée de mission de la Communauté de Communes, pour faire le point sur les dispositifs dont nous pourrions bénéficier pour financer des bornes de recharge VTT électrique dans le bourg et voitures électriques au verger de l'avenir (panneaux photovoltaïques) et nouveau parking.

La fibre est posée (sur le tracé des lignes téléphoniques) mais les parcelles limitrophes n'ont pas été élaguées. Si le câble est endommagé par la chute d'une branche, l'intervention sera facturée aux riverains, le montant de l'intervention étant de 2000 €.

Un point lecture sous la halle Jean Lefèvre en libre accès sera installé de juin à septembre

Le Bulletin Municipal sortira dans les prochains jours.

Compte-rendu des réunions auxquelles ont assisté les conseillers :

CIAS 27/03/2023 (informations ressources humaines et financières et création d'un conseil de vie – La contribution des communes augmente)

SI AVSA : Les familles des enfants de maternelle et primaire devront prendre en charge 20% du transport scolaire (fin de la gratuité).

Plusieurs réunions du PCAET ont eu lieu. Celui-ci sera validé le 26/04

SDIS du 14/03 : recherches de pompiers volontaires – réflexion sur un Plan Communal de Sauvegarde

Noël des enfants : Vendredi 15 décembre à 18h au Cantou (Loto de Auvézère Animation le 16/12)

Repas des Aînées samedi 6/01/2024 à 12h

La séance se termine à 20h30.